

MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261008-B_2026_50-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS.

Etaient présents : Christophe MARTINS, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Chrystèle BERTRAND, Fabienne BONDON, Delphine DAVID, Thierry TILLARD, Jean-Claude DENIS, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Bruno DUTEIL.

Etait excusée : Nadège COULON-TRARI

La séance est ouverte à 10h00
Secrétaire de séance : Régine LEFEUVRE

COMMANDE PUBLIQUE - PRESTATIONS DE TRANSPORTS REGULIERES ET OCCASIONNELLES – ATTRIBUTION ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

N° Délibération B/2026/50

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le prolongement de la convention de groupement de commandes signée le 9 juillet 2026 par l'ensemble des communes composant le territoire communautaire, Montfort Communauté, agissant en tant que coordonnateur et au nom et pour le compte des autres membres, a lancé une consultation pour le transport régulier et occasionnel d'enfants et/ou de jeunes et d'accompagnateurs mais également d'agents/élus.

Les services concernés sont notamment les suivants (liste non exhaustive) :

- les différents services, principalement, scolaires / espaces jeunes / ALSH des communes
- les différents services de Montfort Communauté (direction générale, sport et culture, ...)

Et ce, notamment, au travers des dessertes suivantes :

- Piscine communautaire Océlia à Montfort-sur-Meu
- Base nautique de Trémelin à Iffendic
- L'Aperté, lieu d'art contemporain à Iffendic
- Site de l'île au moulin à Montfort-sur-Meu
- Musée-école à St Gonlay
- Site archéologique de Boutavent à Iffendic

Auxquelles s'ajoutent également les camps d'été, les stages de reprise, le séjour ski et les différents trajets d'agents/élus nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Ce marché a fait l'objet d'une mise en concurrence par le biais d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1, et selon les dispositions des articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-6 relatifs aux accords-cadres et R.2162-13 à R.2162-14 relatifs aux bons de commande.

MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261008-B_2026_50-DE

La durée de l'accord cadre prévue est de 12 mois, renouvelable tacitement 1 fois pour la même durée, soit une durée maximale de 24 mois.

A ce titre, une seule offre a été reçue dans les délais : SARL Autocars COTTIN en groupement avec BOURREE Voyages.

Aussi, au regard de l'analyse des offres, il est ainsi proposé d'attribuer l'accord susvisé au groupement suivant :

- Autocars COTTIN / pour un montant maximum annuel de 85 000€ HT ; étant précisé que le montant de l'offre estimée n'a pas de valeur contractuelle.

VISAS ET CONSIDERANTS

*Vu la délibération n°CC/2026/ 119 du 2 juillet 2026 portant constitution d'un groupement de commandes permanent entre Montfort Communauté et ses communes membres,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le budget,*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le présent accord-cadre au groupement suivant : SARL AUTOCARS COTTIN / BOURREE VOYAGES pour un montant maximum annuel de 85 000 € HT.
- autorise le Président à signer l'accord-cadre ci-dessus, ou tout autre document relatif à ceux-ci, y compris toute décision de poursuivre.
- précise que les dépenses seront imputées sur le budget principal et conformément aux dispositions de la convention de groupement de commandes susvisée.

*Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

Le secrétaire de séance

*LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS*

